

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

| Code - Demande      | Libellé - Demandeur                                | SIRET          | Intitulé action                                                                   | Objet de la convention                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Coût du projet | Montant proposé MAMP | Taux de subvention en % |
|---------------------|----------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------|-------------------------|
| Aix-en-Provence (5) |                                                    |                |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                      |                         |
| 00009056            | CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AIX NORD                 | 49348102200025 | REUSSITE 2 points 0                                                               | Ce projet investissement consiste à acquérir des ordinateurs et du matériel (copieur-imprimante...) afin d' installer une salle informatique dans un local accessible aux habitants des quartiers prioritaire Beisson et Saint Eutrope.                                                                                | 24 525 €       | 19 620 €             | 80,00                   |
| 00009053            | ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS MAGHRÉBINS DE FRANCE  | 33153100400017 | Accompagnement informatique et numérique                                          | Le projet d'investissement consiste à doter l'association d'ordinateurs fixes et portables pour la mise à place d'un atelier informatique et l'amélioration de l'intervention et des activités de l'association auprès des familles du quartier.                                                                       | 5 600 €        | 4 480 €              | 80,00                   |
| 00009099            | CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA PROVENCE              | 30110126700039 | Projet « ConnectVie : Renforcer le lien social et numérique dans notre quartier » | Le projet d'investissement consiste à doter l'association d'un coffre-fort et à lui permettre d'acquérir un minibus pour améliorer le service rendu aux familles du quartier.                                                                                                                                          | 39 681 €       | 31 745 €             | 80,00                   |
| 00009142            | CENTRE SOCIAL ET CULTUREL "LA GRANDE BASTIDE"      | 78268980600019 | Actions Citoyennes Bénévoles                                                      | Le projet d'investissement consiste à doter l'association d'outillage de maçonnerie nécessaires à la réalisation du projet "Actions Citoyennes Bénévoles" en direction des jeunes des quartiers prioritaires aixois.                                                                                                   | 6 735 €        | 5 387 €              | 79,99                   |
| 00009152            | CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS ET CULTURES URBAINES | 47957362800035 | CENTRE DE FORMATION DANSE HIP HOP / BREAKING                                      | Ce projet investissement consiste à permettre à l'association de réaliser le changement du parquet de sa salle de dance pour dispenser des cours dans de nouvelles disciplines à ses usagers .                                                                                                                         | 15 000 €       | 9 833 €              | 65,55                   |
| Berre-l'Etang (5)   |                                                    |                |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                      |                         |
| 00009115            | FRANCE PLUS BERRE                                  | 38393451000033 | en route vers de nouveaux horizons                                                | Aide à l'acquisition d'un minibus essentiel à l'activité de l'association France PLUS pour faciliter l'accès à de nouvelles expériences pour les familles et les jeunes du quartier de la Mariélie en QPV de Berre-l'Etang. Cette acquisition sera mutualisée avec différents clubs sportifs berrois (boxe et basket). | 36 320 €       | 29 056 €             | 80,00                   |
| 00009114            | FRANCE PLUS BERRE                                  | 38393451000033 | Projet Renaissance : Rendre nos Locaux à la Hauteur de notre Mission              | Aide à la rénovation des locaux de l'association FRANCE PLUS occupée depuis 1991 pour un meilleur accueil et accompagnement des publics de la Mariélie en QPV de Berre-l'Etang.                                                                                                                                        | 39 600 €       | 31 680 €             | 80,00                   |
| 00009144            | BERRE BASKET CLUB                                  | 88804859200016 | basket en toute circonstance                                                      | Aide à l'acquisition de paniers de basket sur roues et d'un kit basket pour investir les espaces extérieurs et participer à l'animation de la vie sociale au cœur des QPV berrois.                                                                                                                                     | 4 556 €        | 3 645 €              | 80,00                   |
| 00009137            | BOXE ACADEMIE BERROISE                             | 52483743200011 | boxe en plein air                                                                 | Aide à l'acquisition d'un ring de plein air pour développer des actions en partenariat en extérieur. L'association BOXE ACADEMIE BERROISE est investie dans la pratique féminine et participe aux animations en coeur de QPV berrois.                                                                                  | 11 284 €       | 9 027 €              | 80,00                   |
| 00009111            | FRANCE PLUS BERRE                                  | 38393451000033 | Tisser des Liens, Créer des Opportunités                                          | Aide à l'achat d'une machine à coudre industrielle et d'une surjuteuse pour mener à bien une action de recyclage de bâches en tapis éducatifs (action du Contrat de Ville) de l'association FRANCE PLUS de la Mariélie en QPV de Berre-l'Etang.                                                                        | 3 330 €        | 2 664 €              | 80,00                   |
| Gardanne (1)        |                                                    |                |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                      |                         |
| 00009258            | GARDANNE ACTION CINEMA                             | 42225045600015 | Cinéma pour Tous                                                                  | Le projet d'investissement consiste à doter l'association d'un écran gonflable pour permettre des projections cinématographiques au plus proche des habitants des quartiers.                                                                                                                                           | 14 952 €       | 11 961 €             | 80,00                   |
| Istres (1)          |                                                    |                |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                      |                         |
| 00009178            | ASSOCIATION NEJMA                                  | 85020364700027 | Amélioration local danse et musique Préapou                                       | Le projet d'investissement prévoit le remplacement de la porte d'entrée du local, la pose d'une climatisation et la création d'une cabine acoustique. Cet investissement a pour objectif de sécuriser, isoler et améliorer les conditions d'utilisation de la salle et de pratique de la danse et de la musique.       | 7 796 €        | 6 236 €              | 79,99                   |
| Marseille 13e (8)   |                                                    |                |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                |                      |                         |
| 00009140            | ARTECO                                             | 40772562100053 | Arteco/Ateliers QPV/Achat matériel informatique                                   | Achat de matériel informatique (tablette, imprimante, projecteur)                                                                                                                                                                                                                                                      | 2 228 €        | 1 780 €              | 79,89                   |

# ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|          |                                        |                |                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |          |       |
|----------|----------------------------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-------|
| 00009044 | Centre Social Saint Just - la Solitude | 44915502700021 | EQUIPEMENT SPORTIF                                                                                                 | Achat de tapis sportifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 6 944 €   | 5 555 €  | 80,00 |
| 00009003 | HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM        | 39032862300025 | Espace de convivialité avec aire de jeux                                                                           | Sécurisation, aménagement et création d'une aire de jeux aux pied des Mimosas                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 203 400 € | 54 240 € | 26,67 |
| 00009038 | 13 HABITAT                             | 78285569600020 | BEGUDE SUD- Création d'un parcours sportif de santé pour seniors et d'un espace de convivialité intergénérationnel | <p>le projet proposé se définit comme suit ;</p> <p>sur l'esplanade du haut, au fond, un boulodrome sera créé et des arbres seront plantés au centre,</p> <p>-un espace de convivialité sous une ombrière avec des assises individuelles</p> <p>-un jardin partagé composé de jardinières en hauteur</p> <p>-un point d'eau devra être créé pour permettre l'arrosage du jardin partagé. relié au réseau d'eau verte ainsi qu'une fontaine urbaine économique raccordée à l'eau potable des communs avec installation d'un sous-compteur.</p> <p>de part et d'autre de l'esplanade,</p> <p>-installation de différents agrès sportifs adaptés à tout public agrémentés d'équipements en bois nécessaire pour travailler l'agilité et la motricité des seniors.</p> <p>du haut vers le bas de la résidence :</p> <p>-deux parcours de marche en forme de « s » seront créés et matérialisés au sol, des pentes douces qui faciliteront l'accès aux différents équipements.</p> <p>-des rampes de soutien seront installées sur les escaliers existants pour servir d'appui.</p> <p>des arbres et des arbustes seront plantés sur toute la longueur pour agrémenter les parcours</p> | 162 514 € | 32 502 € | 20,00 |
| 00009036 | 13 HABITAT                             | 78285569600020 | LES OLIVES - Création d'une trame verte et d'un parcours pédestre                                                  | <p>Sur la résidence des Olives, le projet proposé est composé comme suit ;</p> <p>-Plantation d'une micro-forêt sur le site du haut vers le bas.</p> <p>- aménagement d'un parcours pédestre, sécurisé et signalisé.</p> <p>-Création d'un verger près de la trame bleue</p> <p>-Création d'un point pour permettre l'arrosage du verger, relié au réseau d'eau verte</p> <p>- Création d'une fontaine urbaine économique raccordée à l'eau potable des communs avec installation d'un sous-compteur sera installé pour éviter la prise en charge de cette dépense par les locataires.</p> <p>-Création d'assises individuelles disposées tout au long du parcours.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 136 591 € | 27 318 € | 20,00 |

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|          |                            |                |                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |          |       |
|----------|----------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------|-------|
| 00009071 | SPORT DANS LA VILLE        | 42115680300031 | Aménagement terrains sportifs de proximité                                | <p>l'objectif est de mettre en place un centre sportif de qualité au coeur du territoire de val plan comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 terrain de basket: 23m x 14m</li><li>▣surface de jeux : epdm pour le confort de jeu et diminution des nuisances sonores (mise en enrobé en dessous ?)</li><li>▣tracé : un seul terrain et logo sport dans la ville dans le rond central</li><li>▣paniers : 2 paniers départ 2m25 sur fourreaux diamètre 150mm x 150mm ou 140mm x 140mm ; épaisseur 3 ou 4mm</li><li>▣clôtures: 2m tout autour du terrain en simple torsion 3,8mm x 4,4m</li><li>▣filets pare ballon : 2m au-dessus de la clôture diamètre 100mm ou 48mm</li><li>1 terrain de pétanque: remise à niveau d'un terrain de pétanque de 12m x 14m en stabilisé et remplacement des bastaings en bois</li><li>1 terrain de football: dimensions: 20m x 38m, soit 760 m2 - filets pare ballons et clôtures en très bon état mais quelques opérations à réaliser pour faire un seul terrain de football sur la longueur (enlèvement des mains courantes en travers, reprise du portail de service), enlèvement des équipements sportifs et pose de 2 buts en acier de 4m x 2m, pose d'une pelouse synthétique remplissage liège ou noyaux d'olive</li></ul> <p>le projet proposé se présente comme suit ;</p> <p>-réalisation d'un nudge pour induire le ralentissement des véhicules et signaler la présence des enfants qui sortent des écoles pour se rendre sur l'espace ludico-sportif (marquages au sol ludiques, installation de figurines d'enfants grandeur nature, panneaux de signalisation...).</p> <p>face au city stade, sur le terre-plein délaissé :</p> <p>-création d'un sol en terre battue</p> <p>-installation d'agrès sportifs dispersés sur l'ensemble du délaissé.</p> | 321 679 € | 75 000 € | 23,32 |
| 00009042 | 13 HABITAT                 | 78285569600020 | VAL PLAN-Création d'un espace de convivialité et de ralentisseurs (nudge) | <p>au centre du terre-plein :</p> <p>-un espace de convivialité composé de bancs et de tables, protégé par une ombrière (végétaux grimpants)</p> <p>-création d'espaces végétalisés autour de l'espace de convivialité pour embellir et rafraichir le lieu</p> <p>-un point d'eau devra être créé pour permettre l'arrosage des espaces végétalisés. celui-ci sera relié au réseau d'eau verte.</p> <p>-une fontaine urbaine économique sera installée pour rafraichir les locataires lors des activités. celle-ci sera raccordée à l'eau potable des communs. un sous-compteur sera installé pour éviter la prise en charge de cette dépense par les locataires.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 163 483 € | 32 696 € | 20,00 |
| 00009183 | CENTRE DE CULTURE OUVRIERE | 30016504000068 | REAMENAGEMENT DE LA MAISON FRANCE SERVICES MALPASSE                       | <p>Le projet se compose d'une partie de rénovation des locaux incluant peinture des murs, plafonds, changement des toilettes et lavabo et d'une partie d'aménagement de l'accueil et des bureaux avec une acquisition de mobilier tels que bureaux, sièges, chaises pour le public, tables...</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 84 785 €  | 33 914 € | 40,00 |

Marseille 14e (7)

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|          |                                                                     |                |                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |          |          |       |
|----------|---------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|-------|
| 00009049 | ASSOCIATION DES FEMMES ET DES LOCATAIRES MIEUX VIVRE A LA BUSSERINE | 90943326000017 | Achat véhicule                                             | Achat d'un véhicule de 9 places permettant d'organiser des sorties notamment pour les seniors, afin d'être plus libre dans l'organisation des déplacements et d'économiser les locations de cars onéreuses.<br>Cela permettra aussi de disposer d'un véhicule sur place lors de séjour camping par exemple.                                                                                                                                      | 35 524 € | 11 024 € | 31,03 |
| 00009072 | LA RÉSERVE DES ARTS                                                 | 50742995900079 | Les ateliers du FaiRRR de La Réserve des arts Méditerranée | Les ateliers du FaiRRR de LA RESERVE DES ARTS Méditerranée sont des espaces dédiés aux habitants du quartier du Canet, usagers, et participants aux ateliers. Aujourd'hui nous avons besoin de réaliser ces aménagements afin de proposer un outil efficient pour le quartier. L'objectif du projet est donc de constituer un parc matériels partagé pour toutes les parties-prenantes de l'écosystème local de LA RESERVE DES ARTS Méditerranée | 14 811 € | 1 738 €  | 11,73 |
| 00009106 | ASSOCIATION PROVENCE FEMME MÉDIATION MÉDIAS                         | 89282528200023 | Achat matériel pour la radio et les ateliers               | Matériel d'acquisition Vidéo. Matériel d'acquisition sonore. Matériel de traitement de l'image et du son.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 23 345 € | 9 338 €  | 40,00 |
| 00009132 | ASSOCIATION DES LOCATAIRES LES 2 COLOMBES                           | 51118322000017 | Matériel associatif                                        | L'association achète des chaises et tables de jardin pour l'accueil et la convivialité de ses adhérents. Un ordinateur pour l'accomplissement de ses démarches administratives. L'association investit également dans un barbecue.                                                                                                                                                                                                               | 2 015 €  | 1 612 €  | 80,01 |
| 00009180 | ORIGINAL ROCKERZ                                                    | 53015723900019 | Breaking investissement                                    | Fournitures permettant les activités de street Art : Sono, Lumière, scène pour leurs sound système Hip Hop, matériel d'acquisition sonore, matériel de travail du son.                                                                                                                                                                                                                                                                           | 57 778 € | 45 000 € | 77,88 |

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|                                  |          |                                                            |                |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |           |       |
|----------------------------------|----------|------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-------|
| Marseille Grand Centre Ville (4) | 00009173 | ENSEMBLE C BARRÉ                                           | 47783318000052 | Aide à l'acquisition d'un parc instrumental pour la création d'un orchestre au collège Pythéas - Marseille 14ème.                               | <p>L'Ensemble C Barré, dirigé par Sébastien Boin est profondément ancré dans la ville de Marseille où il développe tout au long de l'année de multiples projets de création qui impliquent la participation active d'habitants et particulièrement celle d'écoliers et collégiens.</p> <p>Ainsi il touche chaque année plusieurs centaines de personnes à travers notamment l'Orchestre à l'école élémentaire de la Busserine dans les quartiers Nord de Marseille avec le soutien de l'association Orchestre à l'école et de nombreux partenaires, tutelles et mécènes.</p> <p>En septembre 2024, C Barré et ses partenaires (Collège Pythéas, ZEF - Scène Nationale de Marseille, Espace Culturel Busserine) unissent plus que jamais leurs forces pour offrir la possibilité aux écoliers de la Busserine de continuer à pratiquer leur instrument au collège de secteur déjà associé au projet.</p> <p>Ce nouvel orchestre s'inscrit dans un projet à plus long terme et pérenne qui a pour ambition d'irriguer le territoire de musique à travers le développement de pratiques collectives instrumentales (et vocales) ouvertes aux habitants de toutes générations dans le 14ème arrondissement de Marseille, désert en matière de propositions musicales.</p> | 25 000 €  | 10 000 €  | 40,00 |
|                                  | 00009037 | Association Jeunes Renaissance                             | 80854632900018 | Acquisition Minibus et Electroménager pour le développement des activités associatives                                                          | <p>Aménagement d'une cuisine pour les activités : ateliers cuisine, repas, temps conviviaux. Et pour les activités de distribution alimentaire Acquisition d'un ordinateur pour les démarches administratives</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 51 187 €  | 4 430 €   | 8,65  |
|                                  | 00009207 | ASSOCIATION "LA PART DU PEUPLE"                            | 89983139000013 | Fastronomie : Mieux manger, pour toutes et tous ! En route pour une démarche d'insertion professionnelle par l'innovation sociale et écologique | <p>Le projet investissement consiste :</p> <p>- pour les antennes Food truck : acquisition d'un Food truck, aménagement et travaux des antennes, achat de matériels de cuisine, achat de mobiliers, achat de système de caisse, modélisation et conception d'éléments favorisant une communication innovante de ces antennes ;</p> <p>- pour la clinique de l'entraide: achat de l'équipement bureautique, achat et pose de volets anti-intrusion, matériaux de bardages extérieurs, travaux et achat pour l'accès aux PMR, achat de mobiliers.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 127 050 € | 100 000 € | 78,71 |
|                                  |          |                                                            |                |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |           |       |
| Marseille Grand Centre Ville (4) | 00009160 | HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM                            | 39032862300025 | Réhabilitation locaux associatifs-Rue de Crimée                                                                                                 | Réhabilitation de 4 locaux associatifs au bénéfice du collectif "Talents du Tieks"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 152 000 € | 81 066 €  | 53,33 |
|                                  | 00009135 | L'EMBOBINEUSE                                              | 48355764100014 | Embobineuse - Subvention d'Investissement 2024                                                                                                  | acquisition de matériel audio : enceintes, caisson de basses, câbles branchement, roulette pivotante.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 23 676 €  | 14 000 €  | 59,13 |
|                                  | 00009214 | ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS MARSEILLE BELSUNCE | 50361716900035 | BELSUNCE MANUFACTURE                                                                                                                            | Acquisition de machines et matériels nécessaires aux ateliers de productions (cartonnerie, menuiserie) ainsi que la collecte des collecte des différents flux ( biodéchets)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 84 510 €  | 67 608 €  | 80,00 |
|                                  |          |                                                            |                |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |           |           |       |

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|                                   |          |                                               |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |          |       |
|-----------------------------------|----------|-----------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|-------|
|                                   | 00009216 | Tous Albatros                                 | 84973611100022 | Aménagement du Refuge des Albatros                            | Réalisation de peinture décorative sur la devanture et le rideau métallique du local de l'association, et acquisition de matériel pour aménager une mezzanine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 13 933 € | 10 700 € | 76,80 |
| Marseille Grand Sud Huveaune (2)  |          |                                               |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |          |       |
|                                   | 00009166 | ASSOCIATION POINT13                           | 80261104600037 | Projet d'investissements "Sport Prévention Education"         | Renouvellement de matériel de sport vieillissant pour du multisport et les sports de glisse et particulier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 14 782 € | 11 825 € | 80,00 |
|                                   | 00009146 | La Forêt en Papier                            | 49079155500025 | Scénographie en bois pour exposition itinérante               | Achat de deux paravents et de trois cadres scénographiques pour la création d'une exposition itinérante                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5 136 €  | 4 109 €  | 80,00 |
| Marseille Nord Littoral Est (2)   |          |                                               |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |          |       |
|                                   | 00009110 | FEMMES DU SUD                                 | 49175714200022 | MOB'AUTONOMIE                                                 | Le projet d'investissement consiste à de l'acquisition d'un minibus ( véhicule Trafic T8 places etc...). L'association Femmes du Sud s'engage à mutualiser ce trafic avec les associations intervenant sur les qpvs Les crottes, La Cabucelle, Cap Janet en vue de faciliter le déplacement des personnes rencontrant des problématiques de mobilité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35 562 € | 10 559 € | 29,69 |
|                                   | 00009089 | ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS | 37774070900110 | CREONS ENSEMBLE UN ILOT DE SERENITE A VIALA (13015 Marseille) | Le projet d'investissement consiste à l'aménagement un ilot de fraîcheur pour les personnes âgées (construction de bancs et d'une table adaptée, végétalisation de l'espace, acquisition et pose de 4 poubelles en acier, construction de 4 jardinières, installation d'une arrivée d'eau etc...)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 15 134 € | 8 660 €  | 57,22 |
| Marseille Nord Littoral Ouest (2) |          |                                               |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |          |       |
|                                   | 00009125 | LOVELY COMPAGNIE                              | 80885091100039 | Demande d'investissement Lovely Cie                           | Le projet d'investissement consiste à doter l'association d'un appareil photo et de 2 ordinateurs MAC... L'appareil photo servira directement à la création de vidéos et d'images utilisées dans la mise en scène des spectacles créés avec les publics des centres sociaux. Les 2 ordinateurs seront dédiés au traitement des sons, images captés et à l'administration de l'association.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 4 347 €  | 3 477 €  | 79,99 |
|                                   | 00009012 | ASSOCIATION LES2A                             | 52228648300014 | investissement sur les lieux de vie                           | Le projet d'investissement consiste à doter l'association en mobilier et matériel : tables, bancs, matériel de sono (enceintes, micros...), tente type barnum, barbecue, ordinateurs... Ces achats permettront de mieux outiller l'association et ainsi améliorer la qualité du service rendu aux habitants, valoriser le travail des bénévoles, qualifier l'accueil de habitants...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 8 517 €  | 6 814 €  | 80,01 |
| Martigues (1)                     |          |                                               |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |          |          |       |
|                                   | 00009112 | C.A CROIX SAINTE                              | 50807083600012 | Renforcement de l'équipement informatique du C.A Croix sainte | Le projet d'investissement prévoit le renforcement et la modernisation des équipements informatiques du C.A Croix Sainte, notamment par l'acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante. Ce renforcement permettra d'améliorer la gestion administrative et financière du club, la création d'un site officiel, la communication sur les réseaux avec les licenciés et non licenciés du club. Des plateformes web, des applications mobiles et des outils de marketing digitaux seront mis en place pour favoriser la présence en ligne du club et augmenter sa visibilité. Cela permettra d'avoir une meilleure organisation pour les futurs événements sportifs tels que l'organisation des matchs, des entraînements et des événements du club grâce à une infrastructure informatique efficace. | 2 464 €  | 1 971 €  | 79,99 |

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2024

|                      |             |                                                      |                |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |          |       |
|----------------------|-------------|------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------|-------|
|                      | 00009215    | MARTIGUES RUGBY CLUB - ASSOCIATION LOI 1901          | 85082510000025 | MARTIGUES RUGBY MOBILITE                                            | <p>Le projet d’investissement consiste à équiper Martigues Rugby Club d’un minibus pour mener à bien des initiatives inclusives menées dans les quartiers prioritaires de la ville. Plusieurs sessions sont prévues durant les vacances scolaires, visant à promouvoir le rugby et le sport auprès des enfants de tous les quartiers de la ville. Des stages, à destination des filles issues des QPV, sont réalisées chaque année durant les vacances d'été, où le club souhaiterait pouvoir systématiser la navette d'accompagnement. Martigues Rugby Club prévoit l'achat d'un minibus pour faciliter les déplacements lors de la saison. Ce minibus aura un impact économique et écologique positif, renforcera les liens avec d'autres clubs en optimisant, voire mutualisant les déplacements, de plus il sera essentiel pour les actions menées dans les quartiers prioritaires, dont le projet Martigues Street rugby, les interventions pendant les vacances scolaires, et le transport du matériel pédagogique. Il peut servir à transporter le matériel et les équipes vers des lieux où des démonstrations ou des initiations au rugby sont organisées. Le minibus peut être utilisé pour transporter des licenciés entre l’école et le lieu d'entraînement, contribuant ainsi à leur réussite scolaire et sportive.</p> <p>Un minibus permet de transporter les jeunes vers les entraînements, matchs/tournois sans dépendre des contraintes parentales (financière, mobilité et horaire). Le minibus permet des déplacements collectifs pour les équipes de rugby qui favorise le partage et l’esprit d’équipe.</p> | 30 499 € | 24 399 € | 80,00 |
|                      | Miramas (1) |                                                      |                |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |          |       |
|                      | 00009161    | MISSION LOCALE OUEST PROVENCE                        | 44128608500010 | Gaming House de l'insertion Miramas                                 | <p>Le projet d’investissement consiste à équiper la Mission locale de Miramas avec l’acquisition de tables, de fauteuils, de chaises, de mobilier de bureaux, d’ordinateurs, pour la création d'un lieu dédié au e.sport et au numérique.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 51 520 € | 34 520 € | 67,00 |
| Port-de-Bouc (2)     |             |                                                      |                |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |          |       |
|                      | 00009181    | CENTRE CULTUREL DE PORT DE BOUC THEATRE LE SEMAPHORE | 38785609900016 | Acquisition de matériels pour mener à bien des ateliers de pratique | <p>Le projet d'investissement consiste à équiper, avec l'acquisition de matériel, pour proposer au public des pratiques d'ateliers de cirque. L'objectif de ces actions est d'initier la jeunesse au spectacle vivant, car c'est dès le plus jeune âge que le goût pour ces disciplines s'acquiert. cette demande de subvention permettrait d'investir pour accueillir au mieux ces publics et avoir le matériel adéquat pour proposer ces ateliers de pratique. l'organisation d'ateliers de pratique, notamment des ateliers de cirque, demande un équipement adéquat (tapis de sol, matériel de jonglage...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2 808 €  | 2 148 €  | 76,50 |
|                      | 00009158    | REGIE DE QUARTIER PORT DE BOUC                       | 92402174400017 | Investissement d'avenir au service des habitants de Port-de-Bouc    | <p>Ce projet d'investissement consiste à renforcer l'équipement de la Régie de Quartier de Port-de-Bouc en véhicules de travail pour les activités d'insertion et de médiation sociale. Une activité d'insertion par l'emploi efficace nécessite l'utilisation d'outils professionnels adaptés aux besoins du marché du travail. Ces équipements permettront de développer les compétences nécessaires et faciliter l'entrée sur le marché du travail.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 56 710 € | 45 368 € | 80,00 |
| Port-Saint-Louis (3) |             |                                                      |                |                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |          |          |       |
|                      | 00009197    | MAISON POUR TOUS L ENVOLEE                           | 80894439100016 | RENOV'ACTION                                                        | <p>Le projet d’investissement consiste à équiper la maison pour tous avec l’acquisition de tables, de chaises, de mobilier de bureaux, d’armoires, d’équipements de gaming, d’une imprimante et d’un minibus. Cet investissement a pour objectif de créer de nouveaux espaces de vies et d’améliorer la qualité d’accueil aux publics.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 35 570 € | 28 456 € | 80,00 |

ANNEXE 1 : Attribution des subventions d’investissement Politique de la Ville au titre de l’année 2024

|                                     |          |                                            |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |             |       |
|-------------------------------------|----------|--------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------|
|                                     | 00009159 | MISSION LOCALE OUEST<br>PROVENCE           | 44128608500010 | Gaming House de l'insertion Port Saint<br>Louis du Rhône      | Le projet d’investissement consiste à équiper la Mission locale de Port Saint Louis avec<br>l’acquisition de<br>tables, de fauteuils, de chaises, de mobilier de bureaux, d’ordinateurs, pour la création d'un<br>lieu dédié au e.sport et au numérique.                                                                                 | 38 977 €    | 31 000 €    | 79,53 |
|                                     | 00009039 | 13 HABITAT                                 | 78285569600020 | CREATION D'ESPACES DE CONVIVIALITE<br>LE VAUBAN PORT ST LOUIS | Le projet d’investissement prévoit le réaménagement de 3 espaces du quartier Vauban avec<br>l'installation de bancs et de corbeilles à proximité du boulodrome, la réalisation d'une<br>fresque sur le mur appartenant à Famille et Provence ainsi que la pose d'une clôture sur la<br>zone près de l'école et peinture de jeu au sol. . | 120 346 €   | 24 070 €    | 20,00 |
| Projet à l'échelle de Marseille (2) |          |                                            |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |             |       |
|                                     | 00009203 | Association Sud Formation                  | 41522541600064 | Investissement chantier d'insertion :<br>véhicule et matériel | Besoin d'un véhicule supplémentaire et d'outils dans le cadre du chantier d'insertion sur le<br>secteur Gand Sud Huveaune                                                                                                                                                                                                                | 32 268 €    | 25 400 €    | 78,72 |
|                                     | 00009217 | UNION SPORTIVE DU PANIER DE<br>LA VICTOIRE | 91810052000017 | Festival S4                                                   | acquisition d'un terrain de basket et d'un panier de basket mobiles                                                                                                                                                                                                                                                                      | 26 115 €    | 20 000 €    | 76,58 |
| Salon-de-Provence (1)               |          |                                            |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |             |       |
|                                     | 00009151 | CENTRE D'ANIMATION DU VIEUX<br>MOULIN      | 35382309900042 | Aménagement des jardins du vieux<br>moulin                    | Aide financière à la construction d'un cabanon de jardins, ainsi que l'achat de matériel et<br>outillage pour l'entretien des jardins partagés de l'espace de vie sociale du Vieux Moulin<br>situé en plein cœur du quartier prioritaire de la Monaque à Salon-de-Provence.                                                              | 32 833 €    | 26 000 €    | 79,19 |
| Totaux :                            |          |                                            |                |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2 415 420 € | 1 093 631 € |       |

**CONVENTION ANNUELLE  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**58, boulevard Charles Livon**  
**13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du ----- 3 2024

ci-après désigné **« la Métropole »**

**ET**

L'Association *(indiquer le nom et le siège de l'association)*

-----

-----

sise -----

représentée par Son Président, Monsieur  
Sa Présidente, Madame

ci-après désignée **« l'association »**

**Il est convenu ce qui suit :**

**PREAMBULE**

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de -----  
-----*(indiquer le domaine de compétence qui motive l'attribution de la subvention).*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIV :**

## ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence peut attribuer des subventions d'investissement afin de financer des études et des prestations d'ingénierie, des acquisitions et des rénovations ayant le caractère d'immobilisation, des travaux de constructions ou d'aménagement et des grosses réparations.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet d'investissement conforme à son objet social, à savoir :

- *(Descriptif du projet d'investissement de l'association motivant l'attribution de la subvention : la liste des projets susceptibles d'être financés par la Métropole dans le cadre d'une subvention d'investissement est énumérée dans le paragraphe précédent)*

- \_\_\_\_\_.
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

## ARTICLE 2 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa notification.

Le bénéficiaire de la subvention d'investissement dispose d'un délai de 2 ans à compter de la notification de la convention pour transmettre la déclaration de commencement du projet d'investissement.

Si le bénéficiaire constate un retard dans la réalisation du projet subventionné, il pourra demander une prorogation de deux ans du délai de validité de la subvention concernée.

Pour cela, il adressera à la Métropole, par écrit et en recommandé avec accusé de réception, une demande argumentée au moins 2 mois avant l'expiration de la deuxième année.

La présente convention prendra fin au plus tard au versement du solde de la subvention.

## ARTICLE 3 : INDEPENDANCE DE L'ASSOCIATION

Pour mettre en œuvre le projet d'investissement notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, le projet visé ci-dessus est réalisé sous la responsabilité de l'association et ne peut être confié, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités ;
- Se doter des assurances visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

#### **ARTICLE 4 : COUT DU PROJET ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

##### **4.1 Plan de financement prévisionnel du projet :**

- L'annexe I à la présente convention précise :
  - Le plan de financement prévisionnel du projet, objet de l'article 1<sup>er</sup>, en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel du projet d'investissement, objet de la présente convention, est d'un montant de ----- €. *(doit correspondre au montant indiqué dans le total de l'annexe I de la convention).*

##### **4.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :**

La participation de la Métropole est d'un montant de ----- €.

Cette participation représente X% du coût total prévisionnel du projet d'investissement.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

##### **4.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- au démarrage du projet, une avance n'excédant pas 30% de la subvention votée à valoir sur les paiements que le bénéficiaire doit effectuer dans les 3 mois, s'il justifie ne pas disposer de la trésorerie nécessaire. Cette avance pourra intervenir sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties et dès production de la déclaration de commencement du projet d'investissement et présentation d'un plan de trésorerie qui vise à démontrer le besoin de trésorerie, le cas échéant.

- un acompte dans la limite de 80 % de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties et dès production de la déclaration de commencement du projet d'investissement, le cas échéant. L'acompte sera versé à concurrence du montant des dépenses engagées justifiées par les références, dates et montants de factures, marchés ou actes payés au titre de l'opération, du nom du fournisseur et de la nature exacte des prestations réalisées.

Le cumul de l'acompte et de l'avance ne peut excéder 80% du montant de la subvention votée.

- le solde, sur demande du bénéficiaire, dès l'achèvement des travaux ou acquisition et après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation au projet d'investissement subventionné.

## **ARTICLE 5 : CONTROLE, SUIVI, EVALUATION**

### **5.1 Contrôle :**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'Association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention.

### **5.2 Suivi :**

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole de l'état d'avancement et de déroulement de l'action définie à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

### **5.3 Évaluation :**

L'évaluation des conditions de réalisation du projet d'investissement poursuivi par l'association auquel la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être organisée par la Métropole à tout moment jugé utile.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la Métropole, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

## **5.4 Renouvellement :**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

## **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR**

### **6.1 Obligations comptables :**

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code du commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :
  - l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
  - l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Le Président de l'association s'engage à respecter les articles L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

### **6.2 Justificatifs à fournir par l'association :**

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), **s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :**

- **Le compte rendu financier du projet d'investissement** signé par le Président de l'association ou toute personne habilitée accompagnée de la totalité des factures acquittées ainsi que de **l'attestation d'achèvement du projet d'investissement et du paiement complet de l'opération ;**
- **Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes (la version détaillée) ;**
- **Le rapport d'activité de l'année écoulée ;**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités.**

### **6.3 Autres engagements :**

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

## **ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

## **ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE**

En cas d'inexécution d'une obligation contractuelle, la partie débitrice de ladite obligation ne sera pas considérée comme défaillante, si l'exécution de l'obligation a été rendue impossible par un cas de force majeure entendu comme un événement extérieur à la volonté des parties empêchant raisonnablement l'exécution de l'obligation contractuelle et imprévisible lors de la conclusion de la présente convention.

La partie en situation de se prévaloir d'un tel cas de force majeure devra avertir l'autre partie sans délai par courrier, mail ou télécopie de l'existence de la force majeure, et faire ses meilleurs efforts pour trouver une solution de remplacement ou en tout cas, reprendre l'exécution du contrat dès que cette reprise sera raisonnablement possible.

L'exécution de la présente convention se trouvera suspendue dès la survenance du cas de force majeure, si l'obligation dont l'exécution est empêchée constitue l'une des obligations significatives de la présente convention.

Les parties se rencontreront pour convenir de nouvelles modalités d'exécution de ces engagements. A défaut d'accord entre les parties dans un délai raisonnable, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec accusé de réception, sans versement d'indemnité de part et d'autre, après constatation du désaccord entre les parties.

## **ARTICLE 9 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

## **ARTICLE 10 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

## **ARTICLE 11 : INTANGIBILITE DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente convention.

## **ARTICLE 12 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue « intuitu personae », l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

## **ARTICLE 13 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 02. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

**Pour l'Association**

**Pour la Métropole**

**Le Président**

**La Présidente  
Martine VASSAL**

**Annexer le Plan de Financement du projet du dossier de  
demande de subvention.**